



# CACES® - Chariot automoteur à conducteur porté - R.489

## Débutant - Intra



### Objectifs de la formation

- ✓ Acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'utilisation en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté.
- ✓ Se préparer à l'obtention ou au renouvellement de son CACES®
- ✓ Se préparer à l'obtention d'une autorisation de conduite

#### Compétences visées

- Connaître la réglementation, les devoirs et responsabilités
- Connaître la technologie des chariots automoteur à conducteur porté
- Connaître les principaux types de chariots et les différentes catégories
- Connaître les règles de circulation et de conduite en entreprise applicables
- Connaître les risques liés à l'utilisation des chariots automoteur
- Être capable d'exploiter des chariots automoteur
- Être capable d'effectuer les vérifications d'usage des chariots automoteurs
- Être capable d'effectuer une prise de poste, une fin de poste, les vérifications d'usage et les opérations d'entretien courant
- Être capable de conduire et manoeuvrer un chariot automoteur à conducteur porté



#### PUBLIC

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement



#### MODALITES

- Durée : 21h (3 jours). Durée minimale proposée variable en fonction du nombre de stagiaires et des catégories réalisées
- Nombre de participants : 6 à 12 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois.
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)



#### PRÉ-REQUIS

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Comprendre le français
- Être reconnu apte médicalement
- Les stagiaires devront venir en formation munis de leurs EPI

### Textes officiels

Art. R. 4323-55 & R. 4323-56 du Code du travail  
Arrêté du 2 Décembre 1998  
Circulaire DRT 99/7 du 15 Juin 1999  
Décret n°2015-172 du 13 février 2015  
Recommandation CNAM R.489

**Formacode :**  
31768 chariot automoteur - NSF 311  
31795 sécurité manutention - NSF 311  
31747 engin manutention levage - NSF 311

**Programme** F LmChar4Cc A D - Edition du 16-11-2020

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail



# Programme détaillé de la formation

---

- **CONNAISSANCES THEORIQUES**
  - Connaissances générales
  - Technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
  - Les principaux types de chariots de manutention, les catégories de CACES®
  - Notions élémentaires de physique
  - Stabilité des chariots de manutention
  - Risques liés à l'utilisation des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
  - Exploitation des chariots de manutention à conducteur porté
  - Vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté
- **SAVOIR-FAIRE PRATIQUES**
  - Prise de poste et vérification
  - Conduite et manœuvres
  - Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance

## Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique utilisés en vidéo-projection.
- En centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens techniques

---

- Aire d'évolution pratique certifiée CACES®
- Exercices pratiques et tests CACES® avec les chariots mis à disposition par l'établissement ou en location

## Evaluation

---

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

## Documents délivrés

---

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- CACES®, attestation de formation et titre d'autorisation de conduite pré-rédigé adressés au signataire de la convention ou à son correspondant.
- Un manuel est remis à chaque stagiaire.